

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 11-2026

Il y aura séance ordinaire du conseil municipal le lundi 14 septembre 2026 à 20 heures, à l'Édifice P-Benoit, situé au 107, rue de la Salle à Deschambault-Grondines, Québec.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Permettre, pour le perron d'une nouvelle construction, un empiètement de 2,2 m dans la marge de recul avant au lieu de 1,2 m qui est autorisé selon les dispositions du 1^o paragraphe de la sous-section 10.2.1 du Règlement de zonage N° 125-11.
- Identification du site concerné : 36, rue Trottier
Lot : 6 615 724
Zone : Rb-103

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À DESCHAMBAULT-GRONDINES, CE 20^e JOUR DU MOIS D'AOÛT 2026.

" Marie-Claude Arcand "

Marie-Claude Arcand, directrice générale
adjointe et greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Claude Arcand, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Deschambault-Grondines, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 20 août 2026 entre 8 heures et 18 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

" Marie-Claude Arcand "

Marie-Claude Arcand, directrice générale
adjointe et greffière-trésorière adjointe